



# BTS SP3S

## Technicien supérieur SP3S Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social



### à l'IRTS Montpellier

Diplôme d'Etat BTS SP3S, niveau 5

en 2 ans

En formation initiale (financement personnel), en situation d'emploi, en apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat aidé

Diplôme délivré par le Ministère de l'Education Nationale

88%  
de réussite  
en 2021

Portes ouvertes  
les 29 janvier et 16 février 2022

Rencontres, Visio, infos col'...  
Infos actualisées sur [www.irtsmontpellier.fr](http://www.irtsmontpellier.fr)

### Le métier

Le technicien supérieur en SP3S travaille dans une logique de réseau avec un ensemble de partenaires institutionnels et de professionnels oeuvrant dans les champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux. Il met ses compétences techniques, administratives, relationnelles au service des publics demandeurs de soins, de services, de prestations sociales...

Il procède à l'analyse des besoins, il permet l'accès au droit, il propose des services et des prestations, il organise et gère leur mise en œuvre, il contribue au système d'information.

Dans le cadre de ses interventions, selon le secteur professionnel et la structure qui l'emploie, il pourra participer au développement des missions et des activités de cette dernière, à la coordination et l'animation des équipes de professionnels.

“ Assister les équipes dans leur fonctionnement pour améliorer le service rendu aux personnes ”

62%  
d'insertion pro  
en 2020

### Domaines d'activités

Les lieux d'intervention sont divers : organismes de protection sociale ; caisses de Sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurances... ; établissements et services sanitaires, sociaux, socio-éducatifs ; CCAS... ; établissements de prise en charge des personnes âgées, handicapées... ; structures développant des services d'aide à la personne, d'aide à domicile..

Les titulaires du BTS SP3S peuvent accéder directement aux emplois de :

- Responsable de secteur, assistant responsable de secteur dans les structures associatives ou entreprises de services à la personne,
- Conseiller en action sociale dans les mutuelles de santé,
- Chargés d'accueil, de projet, assistants aux équipes et chefs de service dans les ESMS

# La formation

THEORIQUE ET PRATIQUE

Une formation théorique et pratique qui se déroule sur deux années scolaires :

## formation pratique

> **En voie directe** (sans financement de l'Etat) : 1405 h. de formation théorique + 13 semaines de stage (455 h.).

> **En apprentissage** : 1350 h. de formation théorique (3 jours à l'IRTS) et 2 jours dans la structure employeur.

> **En contrat de professionnalisation** : 1100 h. de formation théorique (2 jours à l'IRTS) et 3 jours dans la structure employeur.

## formation théorique

**Module A :**  
Institutions et réseaux des champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux

**Module B :**  
Connaissance des publics

**Module C :**  
Prestations et services

**Module D :**  
Techniques de l'information et de la communication, français

**Module E :**  
Relations au travail, gestion de ressources humaines

**Module F :**  
Techniques de gestion administrative et financière

**Module G :**  
Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social et démarche qualité

+ Anglais  
+ Culture générale

## L'équipe

Une équipe de formateurs et de professionnels de terrain, avec un référent handicap

Référente pédagogique et suivi en entreprise : Carole Marmet  
Référente administrative : Asma Amar  
Référente Handicap : Magali Bonnier

### Objectifs de la formation

- Préparer les candidats à l'obtention du diplôme
- Accompagner le processus de professionnalisation
- Accompagner leur perspective de projet de formation ou professionnel

### Modalités d'évaluation

Chaque module est évalué par le formateur pour accompagner l'appropriation des connaissances. Trois entraînements aux épreuves sont organisés durant les deux ans.

### Méthodes pédagogiques mobilisées

La formation théorique est dispensée en face à face en cours et en travaux dirigés. Ces enseignements sont complétés par des travaux de recherche et de mise en situation professionnelle, réalisés en petits collectifs de travail sur des temps d'autoformation.

## Pour candidater

### Modalités d'accès

**Pré-requis** : La formation est ouverte aux titulaires d'un diplôme homologué de niveau IV (baccalauréats – DAEU...)

**Voies d'accès** : un entretien de sélection avec un responsable IRTS.

En apprentissage, cf encadré  
En voie directe et contrat de professionnalisation : télécharger le dossier de sélection mis en ligne début janvier sur le site web.

**Délai d'accès** : Une rentrée par an, en septembre

**Coûts** : se reporter au site web

**Financement et tarif**  
Se reporter au site web

### Calendrier

Inscription Parcoursup > à partir de janvier pour les apprentis  
De janvier à juin, pour les autres situations  
Résultats > juin  
Rentrée > septembre

### Allègements / Dispenses

Les dispenses et les allègements de formation sont définis par l'arrêté du 24 juin 2005 et sont indiqués dans le référentiel de formation du BTS SP3S

### Apprentissage

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le nouveau Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



+ d'infos  
[infometier@faire-ess.fr](mailto:infometier@faire-ess.fr)

www.  
[irtsmontpellier.fr](http://irtsmontpellier.fr)



irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.  
34077 Montpellier cedex 3.



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter

04 67 07 02 30 / [irtsmontpellier@faire-ess.fr](mailto:irtsmontpellier@faire-ess.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat